



CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 28 Mars 2018 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal réuni en Mairie :

- 1°) a débattu et a donné, à l'UNANIMITE, un avis favorable au rapport d'orientation budgétaire 2018.
- 2°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour l'organisation de la Fête des Voisins le 25 mai prochain et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer l'adhésion à l'association nationale « Fête des Voisins ».
- 3°) a validé, à l'UNANIMITE, le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes.
- 4°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF, une participation financière pour le projet « Réseau d'Aide et d'Appui à la Parentalité » et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.
- 5°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour inscrire la Commune dans la démarche du FISAC,
- a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à solliciter des participations financières au titre de cet appel à projets,
 - a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.
- 6°) a approuvé, à l'UNANIMITE, la modification du Plan Local d'Urbanisme.
- 7°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer les conventions et autres actes afférents à la mise en œuvre de la politique de recherche de mécénat et de partenariats dans le cadre des quatre jours de Dunkerque qui se dérouleront le dimanche 13 mai 2018.
- 8°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de biens et d'équipements dans le cadre du transfert de la compétence collecte des déchets, entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Calaisis, Grand Calais Terres et Mers, à compter du 1^{ER} Avril 2018 avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2017 afin de permettre la répartition des charges depuis le transfert de compétence.
- 9°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour solliciter auprès de la CAF, une aide financière de 40 % à savoir 865,60 euros, dans le cadre de l'aide à l'investissement pour l'achat de matériel comme la tente marabout et la tente cuisine et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.
- 10°) a donné, à l'UNANIMITE, son accord pour la création des séjours de vacances 2018-2019 et 2020,
- a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à mener les démarches auprès de la CAF et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
 - a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.
- 11°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire, à déposer un dossier de candidature afin que la base nautique soit reconnue au sein du PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) du Conseil Départemental et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

12°) a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à déposer des dossiers de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et a autorisé, à l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir. 13°) a approuvé, à l'UNANIMITE, l'Agenda d'Accessibilité Programmée et a autorisé, à

l'UNANIMITE, Monsieur le Maire à le déposer auprès de la Préfecture.

COULOGNE, le 29 Mars 2018

LE MAIRE,

Alain FAUQUET